

DECLARATION DE PRINCIPES DE LA CAMPAGNE **“DROIT A L’ ALIMENTATION. URGENT”**

Les organisations Ayuda en Acción, Cáritas Española, Ingénieurs Sans Frontières et Prosalus, constituées en association afin de travailler pour la réalisation du droit à l’ alimentation de tout le monde, constatent que :

- Plus de 1.000 millions de personnes vivent dans le monde dans un état nutritionnel déficient ; 70% habite des zones rurales ; 56% sont des femmes, alors que leurs enfants représentent un 36%. Pendant les dernières années, on a reculé en ce qui concerne le peu qu’ on avait avancé, dû aux effets de la hausse des prix des aliments et à l’ échec des investissements et des politiques agraires des 30 dernières années. Ces données se trouve bien loin des engagements manifestés par la communauté internationale à l’ occasion de l’ accord des Objectifs de Développement du Millénium et du Sommet Mondial de l’ Alimentation.
- Le droit à l’ alimentation n’est pas reconnu par la plupart des Etats comme un droit humain fondamental; ceci a pour conséquence les personnes qui souffrent la violation de ce droit, ne puissent réclamer à l’ Etat ni sa protection ni sa garantie.
- Les investissements nationaux et d’ aide officielle au développement en ce qui concerne l’ alimentation, l’ agriculture et le développement rural se sont vus énormément réduits pendant ces trente dernières années, alors qu’ on a mis en marche des politiques agraires dirigées à des intérêts qui n’ avaient guère pour but l’ alimentation humaine.
- Ce sont les propres individus et les collectivités appauvries, ainsi qu’ un grand nombre d’ organisations de coopération, qui ont développé toute leur capacité pour atteindre la sécurité alimentaire en réalisant un grand nombre d’ expériences et initiatives innovatrices qui, depuis la logique de l’ économie sociale et solidaire, démontrent la viabilité de produire, de distribuer, de consommer et d’ économiser de façon différente.

COMME CONSÉQUENCE, NOUS CONSIDÉRONS QUE :

1. Le droit à l’ alimentation est un droit humain fondamental qui est à la base de la dignité de l’ être humain et que les Etats doivent respecter, protéger et garantir, qu’ il s’ agisse de leurs propres citoyens que de citoyens que pour le tiers.
2. Toute stratégie de lutte contre la faim doit être fondée sur la reconnaissance effective du droit à l’ alimentation dans le cadre d’ une politique de souveraineté alimentaire.
3. les politiques ou accords signés para la communauté internationale, aussi bien en ce qui concerne l’ agriculture qu’ en d’ autres matières, notamment ceux qui se réfèrent au commerce, doivent respecter et, en tout cas, ne jamais entraver, la jouissance ou exercice du droit à l’ alimentation.

4. Les politiques agraires et de développement rural ne devraient pas se baser exclusivement sur des paramètres de productivité, mais incorporer un point de vue de souveraineté alimentaire et de respect de l'environnement qui permette aux peuples d'exercer leur droit à définir leurs propres stratégies soutenables de production, de distribution et de consommation d'aliments, ainsi que d'encourager le caractère multifonctionnel de l'agriculture.
5. Lors de la définition et application de politiques et stratégies internationales de lutte contre la faim ou tout autre sujet qui puisse affecter la souveraineté alimentaire (commerciale, agricole..) on doit, non seulement incorporer, mais également faciliter la participation des pays du Sud et notamment celle des organisations qui représentent les collectivités les plus pauvres.
6. Les pouvoirs publics devraient réviser leurs politiques et destiner les ressources nécessaires à la reconnaissance effective du droit à l'alimentation pour qu'il soit vraiment universelle, inviolable et inaliénable.